



QUESTIONNAIRE

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

RETOUR D'INFORMATION



Nom : Prénom :

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Mail :

Numéro de parcelle : Commune :

QUESTIONNAIRE

Nombre de pins sur la parcelle ? 1 à 5 pin(s) 6 à 10 pins 11 à 50 pins 51 à 100 pins > 100 pins

Nombre de pins infestés ? 1 à 5 pin(s) 6 à 10 pins 11 à 50 pins 51 à 100 pins > 100 pins

Nombre de nids de chenilles observés ?

1 à 5 nid(s) 6 à 10 nids 11 à 50 nids 51 à 100 nids > 100 nids

Avez-vous réalisé de l'échenillage ? Oui Non

(L'échenillage consiste à couper les branches infestées de nids et à les brûler)

Avez-vous observé des processions de chenilles ? Oui Non

OBSERVATION DU DISPOSITIF INSTALLÉ

Dispositif	Nombre de dispositifs installés	Efficacité du dispositif
Epannage terrestre	Nombre de pin traités :	Présence de nids morts Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Écopiège	Nombre d'écopièges installés :	Présence de chenilles dans le sac ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nichoir à mésange	Nombre de nichoirs à mésanges installés :	Observation de mésanges ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

RETOUR DU QUESTIONNAIRE

Merci de renvoyer ce questionnaire,

- par courrier : Communauté de Communes de l'Île de Ré, 3 rue du Père Ignace CS 280001 - 17 410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ

- ou par mail : ecogardes@cc-iledere.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Yvan SIONNEAU - Responsable d'équipe écogardes - 06 27 51 66 08 - yvan.sionneau@cc-iledere.fr

Michaël GAMARDE - Ecogarde référent - 05 46 09 68 65 - michael.gamarde@cc-iledere.fr

Responsable du traitement : Service Environnement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Les informations issues de ce formulaire sont strictement confidentielles et à destination de la Communauté de Communes de l'Île de Ré. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, 3 rue du Père Ignace - CS 28001 - 17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ.